



Communiqué de presse

Tassin-la-Demi-Lune, le 27 février 2023, 19h00

Pour diffusion immédiate

Procédure de liquidation judiciaire et actions sans valeur

NFTY ([ALXP:ALNFT](#)) a annoncé le 21 décembre 2022 que le Tribunal de Commerce de Lyon a décidé, par jugement du 20 décembre 2022, de convertir la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire.

La liquidation judiciaire a entraîné de plein droit la dissolution de l'entreprise, et sa cessation d'activité. La procédure est toujours en cours, mais il est d'ores et déjà vraisemblable qu'elle sera clôturée pour insuffisance d'actif, le produit de réalisation d'actifs ayant vocation à être intégralement absorbé par les créances à titre superprivilégiées. Les actions de la SA NFTY sont donc devenues sans valeur.

A propos de NFTY

NFTY est la plateforme de marketing NFT et blockchain des marques. Avec une expertise de 20 ans du digital marketing et des milliers de clients servis, NFTY accompagne maintenant ses clients dans l'innovation et le développement produit, la publicité digitale, le marketing d'influence et la monétisation dans les nouveaux univers décentralisés.

Le groupe NFTY est basé à Lyon et compte 22 employés à fin décembre 2021. Son chiffre d'affaires 2021 s'élève à 8,1 millions d'euros. NFTY est coté sur le marché Euronext Growth Paris, groupe E2 "offre au public" (ALNFT / FR0010457531) et est éligible PEA et PEA-PME.

Plus d'informations sur : nfty.inc/fr/investisseurs - Suivez-nous sur : [linkedin.com/company/nfty](https://www.linkedin.com/company/nfty)

Listing Sponsor : In Extenso, Hervé Guyot, tél. : +33 (0)1 45 63 68 60, email : herve.guyot@inextenso-finance.fr